



usmokatate@gmail.com

USMO KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Gymnase de la Vanoise
1111 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

INSCRIPTIONS 2026-2027

RENOUVELLEMENT DE LICENCE à USMO KARATE :

OU

NOUVELLE LICENCE à USMO KARATE :

☐☐

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
NOM DU ou DES PARENTS SI DIFFERENT :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE (précisez Madame/Monsieur pour les parents) :
ADRESSE MAIL :
N° DE LICENCE FFDKA (le cas échéant) :

SECTION : Entourez la section pratiquée

BABY KARATE

KARATE SANTE / SENIORS

KARATE

"Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club sportif USMO KARATE & DISCIPLINES ASSOCIEES" "J'autorise le club sportif à publier des photos (lors de manifestations, entraînements) sur les sites internet du club et autres supports de communication"

« Nous vous rappelons qu'à la fin du cours, à partir du moment où l'enfant est sorti du dojo, nous n'en sommes plus responsables.

Nous vous demandons donc de venir chercher vos enfants à l'intérieur du dojo afin d'éviter tout incident (ex : le parking, particulièrement de nuit, peut-être dangereux »

SIGNATURE DE L'ADHERENT ou DU RESPONSABLE LEGAL :



usmokarate@gmail.com

USMO KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Gymnase de la Vanoise
1111 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

DECHARGE DE RESPONSABILITE 2026-2027

Je soussigné(e),, représentant(e) légale de plein droit de mon/mes enfant(s)....., adhérent(e) (s) d'USMO KARATE & DISCIPLINES ASSOCIEES,

ou

Je soussigné(e),, adhérent(e) de USMO KARATE & DISCIPLINES ASSOCIEES, DECHARGE par la présente les organisateurs de toute responsabilité lors de :

-stages KARATE/KARATE SANTE organisés au dojo de la Vanoise au 1111 rue du Général de Gaulle - 45160 OLIVET - et éventuellement aux endroits appropriés et proposés par l'association, se déroulant tout au long de la saison sportive 2026/2027.

-compétitions organisées par tout organe lié à la fédération française de karaté et disciplines associées.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association et de ses membres.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux manifestations sportives susnommées.

Pour information : La licence fédérale marque votre adhésion aux activités de la Fédération. Ainsi, vous pouvez **bénéficier d'une assurance en responsabilité civile et accidents corporels** dans le cadre de la pratique de votre discipline ou de l'exercice de vos activités bénévoles. Par ailleurs, vous avez la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire (voir la rubrique « [Assurances](#) » de l'Espace licenciés).

Je me porte également garant(e) financier(e) en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant ces manifestations.

Fait à :

Le :

Signature :

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci, réserve le droit à l'association d'exclure ma participation aux événements.



TARIFS SAISON SPORTIVE 2026/2027

SECTION KARATE	OBSERVATIONS	COTISATION * (Licence incluse)
4-6 ans/Baby Karaté		132,00 €
Karaté Enfants/adolescents		152,00 €
Karaté Adultes		192,00 €
Karaté santé/Séniors		132,00 €
Etudiant/recherche d'emploi karaté	JUSTIFICATIF A FOURNIR (Attestation, carte étudiant)	162,00 €
Etudiant/recherche d'emploi Karaté santé	JUSTIFICATIF A FOURNIR (Attestation, carte étudiant)	112,00 €

IMPORTANT :

L'association prend en charge les coupons sport, bons CAF, chèques vacances et le PASS'sport.

Pour toute demande d'information à ce sujet, envoyez un mail à usmokarate@gmail.com

** le montant de la licence fédérale s'élève à 39 euros par personne et est inclus dans la cotisation (elle est reversée à la Fédération).*

Tous les éléments cités ci-dessous sont obligatoires, tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

- Passeport sportif : **OBLIGATOIRE** pour tous les adhérents qui souhaitent passer un grade ou faire de la compétition.
- En application de **l'article L. 231-2 du code du sport**, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de **ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Pour les adultes.**
- **Par contre en ce qui concerne les enfants, un questionnaire de santé doit être rempli par les parents. Si toutes les réponses sont négatives, les parents remplissent l'attestation sur l'honneur qu'ils remettent au club avec le dossier d'inscription.** (ils gardent le questionnaire).
- Règlement : par espèce, par chèque ou par virement à l'ordre d'USMO KARATE



Les créneaux présentés ci-dessous sont susceptibles de modifications

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
(dojo Vannoise) 18:00 à 19:00 COURS ENFANTS DEBUTANTS	(dojo Vannoise) 18:00 à 19:00 KARATE ENFANTS TOUS GRADES	(Dojo solidaire-rue Base Mouillère) 18h00 à 18h45 18h45 à 19h30 BABY KARATE 2 GROUPES	(dojo Vannoise) 17:45 à 18:45 KARATE ENFANTS CONFIRMES
(dojo Vannoise) 19:00 à 20:00 KARATE SANTE/SENIORS (renfort musculaire, cardio, self défense)	(dojo Vannoise) 19:00 à 20:00 KARATE ADULTES CONFIRMES	(Dojo solidaire-rue Base Mouillère) 19h30 à 21h30 KARATE -COURS CEINTURES NOIRES	(dojo Vannoise) 18:45 à 19:45 COURS COMPETITION SPECIFIQUE
(dojo Vannoise) 20:00 à 21:00 KARATE ADULTES DEBUTANTS (techniques de base, apprentissages katas)/KARATE DEFENSE TRAINING			

LE DOSSIER COMPLET / REGLEMENT EST A REMETTRE A ANNICK DIQUELOU-
SECRETAIRE, OU THYMOTE DUNET, SECRETAIRE ADJOINT.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT 15 OCTOBRE 2026.